

A vibrant photograph of four children of diverse backgrounds playing in the ocean. They are holding hands and splashing in the water under a clear blue sky. The children are smiling and appear to be having a great time.

Sejours été

2023

de la ville d'Aubergenville





La Mu
,
été afin c
Je leur



Dimitri Mendy

Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse

*Municipalité est heureuse de proposer aux jeunes Aubergenvillois ces 3 séjours
fin de leur permettre de découvrir de nouveaux horizons pendant les vacances.
eur souhaite un très bel été que ce soit en famille, dans nos structures de loisirs
enfance-jeunesse ou à l'occasion de ces colonies d'été.*

Bonnes Vacances à tous !



MER ET SPORTS

BRETIGNOLLES SUR MER (Vendée)

Séjour n°1 : 6 – 15 ans

(Enfants nés entre 2008 et 2017)

Du 8 au 17 juillet

A 3 minutes de la plage, le centre dispose d'un espace d'1 hectare d'aires de jeux et de détente, totalement protégé. Il propose de grandes chambres organisées en mini-dortoirs de 4 lits. Il dispose d'une salle d'activités en intérieur ainsi qu'une autre sous tente. Les grands espaces extérieurs ombragés et notamment le terrain de volleyball permettent de profiter au maximum d'activités en plein air. Des terrains de beach rugby, foot et handball sont également disponibles à 500m du centre.

Au programme : Séances Surf, séance Bodyboard, 1 journée au parc aquatique, visite de l' Aquarium de Vendée, 1 séance d'accrobranche. Plage, pêche à pied et randonnées pédestres...

Lieu : Bretignolles sur Mer

Organisme : UCPA Tootazimut

Durée : 10 jours

Dates : Du 8 au 17 juillet

Hébergement : Centre de vacances

Âge : 6 - 15 ans

À prévoir :

- Photocopie de l'attestation de la Carte Vitale
- Photocopie de la Carte d'Identité de l'enfant
- Photocopie des vaccinations
- Attestation de réussite au test d'aisance aquatique

EQUITATION

ARMEAU (Yonne)

Séjour n°2 : 6 – 12 ans

(Enfants nés entre 2011 et 2017)

Du 23 au 29 juillet

A 130 kilomètres au sud-est de Paris, dominant la vallée de l'Yonne, le Poney-club de Formanoir offre aux enfants un vaste ensemble de jardins, de prés et de bois de plus de 30 hectares entièrement clos de murs.

Ce centre de vacances équestre a des installations modernes (deux manèges couverts et trois carrières) qui sont parfaitement intégrées au site.

Au Poney-club de Formanoir, les enfants vivent une expérience irremplaçable pour développer le sens des responsabilités, le respect et l'attention de l'autre, tout en vivant des moments rares qui resteront longtemps gravés dans les mémoires.

Au programme : Séances d'équitation, 1 séance d'accrobranche, 2 séances d'atelier cuisine. Piscine sur place, mini ferme et jeux dans le parc...



Lieu : Armeau

Organisme : Poneys des 4 saisons

Durée : 7 jours

Dates : Du 23 au 29 juillet

Hébergement : Château

Âge : 6 - 12 ans

À prévoir :

- Photocopie de l'attestation de la Carte Vitale
- Photocopie de la Carte d'Identité de l'enfant
- Photocopie des vaccinations



Lieu : Menetreaux le Pitois

Organisme : Thalie

Durée : 7 jours

Dates : Du 25 au 31 juillet

Hébergement : Château

Âge : 11 - 15 ans

Manga

MENETREUX LE PITOIS (Côte d'Or)

Séjour n°3 : 11 – 15 ans

(Enfants nés entre 2008 et 2012)

Du 25 au 31 juillet

Situé à 2h30 de Paris et 50 km au nord de Dijon, cette propriété de 16 ha est située au sommet du Mont Réa, qui entoure le site historique d'Alésia.

Depuis la salle à manger, le centre dispose d'un panorama exceptionnel sur les paysages de la région, digne d'une véritable carte postale. Entouré d'espaces verts, le château offre toutes les infrastructures pour un séjour inoubliable : parc boisé, salle de spectacle, terrains de sports, piscine chauffée...

C'est dans ce cadre idéal que les enfants profiteront d'un séjour artistique : 100% dépaystant et 100% créatif.

Au programme : Création d'un manga (écriture, dessin), atelier Cosplay, réalisation d'un spectacle en fin de séjour
Visites de l'usine de bonbons de Flavigny sur Ozerain et du Muséoparc Alésia, piscine, terrains multisports...

À prévoir :

- Photocopie de l'attestation de la Carte Vitale
- Photocopie de la Carte d'Identité de l'enfant
- Photocopie des vaccinations

Modalités

Les séjours « Été » sont réservés aux enfants aubergenvillois, nés entre 2008 et 2017*.

Comment s'inscrire ?

Pour que votre enfant parte en séjour, merci de compléter la **fiche d'inscription** insérée dans cette plaquette ou mise à disposition sur le site de la ville. La transmettre au service Enfance Scolaire, le **14 mai 2023 au plus tard**, accompagnée d'un chèque de 60 € ou bon VACAF.

Y joindre vos justificatifs de ressources pour le calcul de votre facture suivant votre quotient familial (dernier avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire ou de Pôle Emploi ou votre numéro d'allocataire de la CAF).

Déroulement de l'inscription

Les demandes de préinscriptions seront enregistrées. Les enfants n'étant jamais partis en séjour été organisé par la ville seront prioritaires.

Les familles dont la demande sera refusée seront contactées par téléphone au **plus tard le 26 mai 2023**.

Un courrier d'acceptation et votre facture **vous**

seront envoyés au plus tard le 10 juin 2023. Le chèque d'acompte ou le bon VACAF viendra en déduction de la facture.

Dans le cas contraire, un courrier de refus vous sera transmis, avec restitution du chèque.

Pièces à fournir

Le dossier sanitaire reçu devra être complété et remis au service Enfance Scolaire impérativement **3 semaines avant le départ**, accompagné de toutes les pièces demandées.

Si votre dossier est incomplet ou rendu hors délai, votre inscription sera annulée et le séjour pourra être attribué à un autre enfant sur liste d'attente.

Désistement après inscription

Tout désistement doit faire l'objet d'un courrier des parents.

Sauf circonstances exceptionnelles, en cas de désistement moins de 30 jours avant le départ, l'acompte de 60 € ne sera pas remboursé.

* Les enfants doivent avoir 6 ans révolus au moment du départ en séjour.

De plus, la famille devra s'acquitter du montant facturé à la ville par l'organisme (sorties prévues...). Toutes inscriptions à un séjour, suivies d'un désistement, seront considérées comme séjour effectué pour les demandes formulées les années suivantes.

Précautions indispensables

Le vol n'étant pas compris dans les assurances, merci de prendre les précautions suivantes : pas d'objets de valeur, de vêtements de marque, téléphone portable, appareil photo numérique.

En aucun cas, la ville ou l'organisme ne pourraient être tenus pour responsable des pertes, dégradations ou vols intervenus au cours du séjour et aucun remboursement ne sera effectué.

La mairie se réserve le droit de modifier la destination des séjours en cas de force majeure, voire de les annuler, faute de participants.

La mairie se réserve le droit d'annuler des séjours si le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 l'y contraint.

Tranches de quotient familial		Séjour 1	Séjour 2	Séjour 3
1	0 à 4583€	130€	91€	91€
2	4584 à 7197€	150,20€	105,14€	105,14€
3	7198 à 9814€	178,10€	124,67€	124,67€
4	9815 à 12 438€	206,60€	144,62€	144,62€
5	12 439 à 15 063€	241,50€	169,05€	169,05€
6	> 15 063€ ou sans définition de quotient	279,20€	195,44€	195,44€

QUOTIENT = REVENU NET ASSIMILE IMPOSABLE 2021 (avis d'imposition 2022) / NOMBRE DE PARTS

Règlement relatif aux séjours « Été »

Bien que les séjours sélectionnés laissent une certaine part de liberté aux enfants et aux adolescents, ceux-ci sont **soumis aux règles de vie en communauté. Les horaires, les consignes et mesures de sécurité ainsi que les animateurs doivent être strictement respectés.**

- **selon le contexte sanitaire en vigueur au moment du séjour, le participant s'engage à respecter les consignes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, notamment les gestes barrières et le port du masque. Un nombre suffisant de masques devra être fourni par la famille pour la totalité du séjour.**

- Le participant s'engage à respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement : horaires du réveil et du coucher, horaires et rythme des activités, règles de vie appliquées en collectivité.

- Il s'engage à participer aux activités proposées dans le bon respect de relations cordiales et conviviales, sont exclus toute attitude violente, tout langage insolent, vulgaire ou grossier, tant à l'égard des adultes que des autres participants.

- Le vol, le vandalisme, la destruction volontaire de matériel appartenant à l'organisme ou à un tiers sont strictement intolérables. La réparation des dommages sera due par les parents, aucune assurance n'acceptant de couvrir ces risques. Au cas où la victime porterait plainte auprès des autorités de police, la municipalité dégage entièrement sa responsabilité et ne pourra se porter ni caution, ni garant.

À l'attention des adolescents :

- L'achat et la consommation de boissons alcoolisées, de tabac ou de drogue, quelle qu'elle soit, sont strictement interdits, à l'intérieur du centre comme à l'extérieur.

Dans le cas où votre enfant ferait preuve d'incivilité ou de désobéissance caractérisée, conduisant l'organisme d'accueil à procéder au rapatriement de celui-ci avant la fin du séjour, les frais de retour (avion ou train) ainsi que le montant intégral du séjour seront à votre charge, sans pouvoir élever aucune contestation.

En outre, votre enfant ne sera plus accueilli pour un séjour organisé par la commune d'Aubergenville.

Fiche de préinscription

À déposer dûment remplie en Mairie avant le 14 mai 2023*
Accompagnée d'un chèque de 60 € ou bon VACAF
Séjours réservés aux enfants de 6 à 15 ans (nés entre 2008 et 2017)**

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Sexe : masculin féminin

Nom des parents : Téléphone portable :

Adresse : Mail :

SÉJOUR SOUHAITÉ

• **1^{er} choix : Nom du séjour :**

Dates :

• **2nd choix : Nom du séjour :**

Dates :

* Pensez à apporter votre avis d'imposition 2022 (revenus 2021) ou photocopie des 3 derniers bulletins de salaire ou 3 bulletins Pôle Emploi et numéro d'allocataire de la CAF afin que votre facture soit calculée suivant votre quotient familial.

** Les enfants doivent avoir 6 ans révolus au moment du départ en séjour.

Je, soussigné / Nous, soussignés :

Monsieur
(Nom) (Prénom)

Madame
(Nom) (Prénom)

Déclare/déclarons avoir pris connaissance du règlement relatif aux séjours « Été » et en avoir expliqué le contenu à mon / notre enfant.

Date :

Signature du jeune

Signature du (des) parent(s)

Renseignements

Mairie d'Aubergenville
Service Enfance scolaire

1 av. de la Division Leclerc
78 410 Aubergenville

www.aubergenville.fr - enfance.scolaire@aubergenville.fr
Tél. : 01 30 90 45 70